



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Eidg. Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann EBG

Nouveautés du BFEG depuis 2015

Isabelle Ernst-Pauchard, BFEG

9ème Réunion nationale de la Conférence suisse des
offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité



Programme de législature 2015- 2019 *FF 2016 5004-5005*

Art. 11: **Objectif 10: La Suisse garantit le respect de l'égalité des sexes**

Mesures prises en vue d'atteindre l'objectif 10:

- 45. adopter le message relatif à la modification de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants;
- 46. adopter le message relatif à la modification de la loi du 24 mars 1995 sur l'égalité.

Art. 16: **Objectif 15: La Suisse prévient la violence et lutte efficacement contre ce phénomène**

Mesure prise en vue d'atteindre l'objectif 15:

- 58. adopter le message relatif à l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul)

Nouveauté: L'égalité entre femmes et hommes est intégrée dans la nouvelle Stratégie pour le développement durable (SDD) 2016-2019 et constitue l'un des 9 champs d'action thématiques.



Objectifs du Conseil fédéral 2016

Objectifs 9 et 14 Vol. I et Objectifs (dép.) 2, 3, 4, 7 et 8 Vol. II

- Adopter la révision de la loi sur les **aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants** (approuvée le 29 juin 2016)
- Décider de la suite de la procédure sur la **révision de la loi sur l'égalité** (message d'ici à l'été 2017)
- Approuver le message relatif à la **Convention d'Istanbul**
- Etudier la **piste d'un avant-projet d'imposition fiscale des couples mariés conforme à l'égalité de traitement** avec les couples concubins (acceptée le 31 août 2016)
- **Augmenter le nombre de contrôles de l'égalité salariale** dans les marchés publics (30 nouveaux chaque année)



Objectifs du Conseil fédéral 2017

Objectifs 10 et 15 Vol. I et Objectif 6 DFI Vol. II

- Message concernant la **révision de la loi sur l'égalité**
- Message concernant la révision du Code civil: **droit des successions**
- Message concernant la loi fédérale sur l'**amélioration de la protection des victimes de violence**
- Rapport sur les mesures efficaces contre le **stalking**
- Le **centre de services** destiné à assister les cantons et les communes dans les contrôles de l'égalité salariale dans les marchés publics et/ou dans l'octroi de subventions entre en activité;
- Les résultats de l'**analyse détaillée des conciliations et des actions en justice** fondées sur la loi sur l'égalité pour la **période 2004-2015** sont disponibles au premier semestre.



Egalité salariale 1/3

- Le 26 octobre 2016, le DFJP est chargé de préparer un **message** sur la **révision de la loi sur l'égalité**
- Le 6 septembre 2016, la **Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public** est signée par la Confédération, 25 cantons et communes
- **Marchés publics de la Confédération**, nouvelle exigence depuis le **1^{er} janvier 2016** (art. 8 al. 1 let. c LMP): **preuve du respect de l'égalité salariale** pour les soumissionnaires
- Postulat Noser, novembre 2015: **étude validant les modèles statistiques** de la Confédération pour mesurer l'égalité salariale



Egalité salariale 2/3, marchés publics

Contrôles en cours	38
Contrôles achevés	58
<hr/>	
Pas de discrimination „salaire égal pour un travail de valeur égale“	25
<hr/>	
Problèmes constatés, mais pas sanctionnés (entre 0% et 5% OU pas significativement plus haut que 5%)	25
<hr/>	
Violation selon la loi sur les marchés publics (significativement plus haut que le seuil de tolérance de 5%)	8
<hr/>	

Etat à octobre 2016



Egalité salariale 3/3, résultats d'enquêtes auprès des entreprises

1. Deux sondages (étatique et privé) sont menés au printemps 2015, en tout **2'000 réponses**;
2. Pour les **2/3**, le **modèle d'analyse standard** est évalué globalement positivement et l'instrument Logib (qui l'applique) est jugé **adéquat**;
3. Même si 3/4 des entreprises sondées estiment respecter pleinement l'égalité salariale, **57% n'ont jamais procédé à l'analyse** correspondante;
4. La **moitié des entreprises** *qui ont déjà procédé à une analyse* d'égalité salariale ont procédé par la suite à des **correctifs**, pour la plupart **en faveur des femmes**.



Conciliation vie prof.-privée

Initiative FKI: mise en œuvre jusqu'en 2018, objectif d'accroître le **potentiel de main-d'œuvre indigène** des femmes

Plusieurs mesures visent spécifiquement la **conciliation**:

✓ Deux mesures d'**incitations financières** approuvées le 29 juin 2016 (projet de révision de la loi fédérale sur les **aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants**)

✓ Nouvelle orientation des **aides financières selon la LEg**

✓ **Mesures fiscales** par l'élaboration d'avant-projets prévoyant:

❖ Dépénalisation fiscale des couples mariés, approuvée le 31 août 2016

❖ Nouvelles **déductions des frais de garde externe** d'enfants, approuvées le 30 septembre 2016



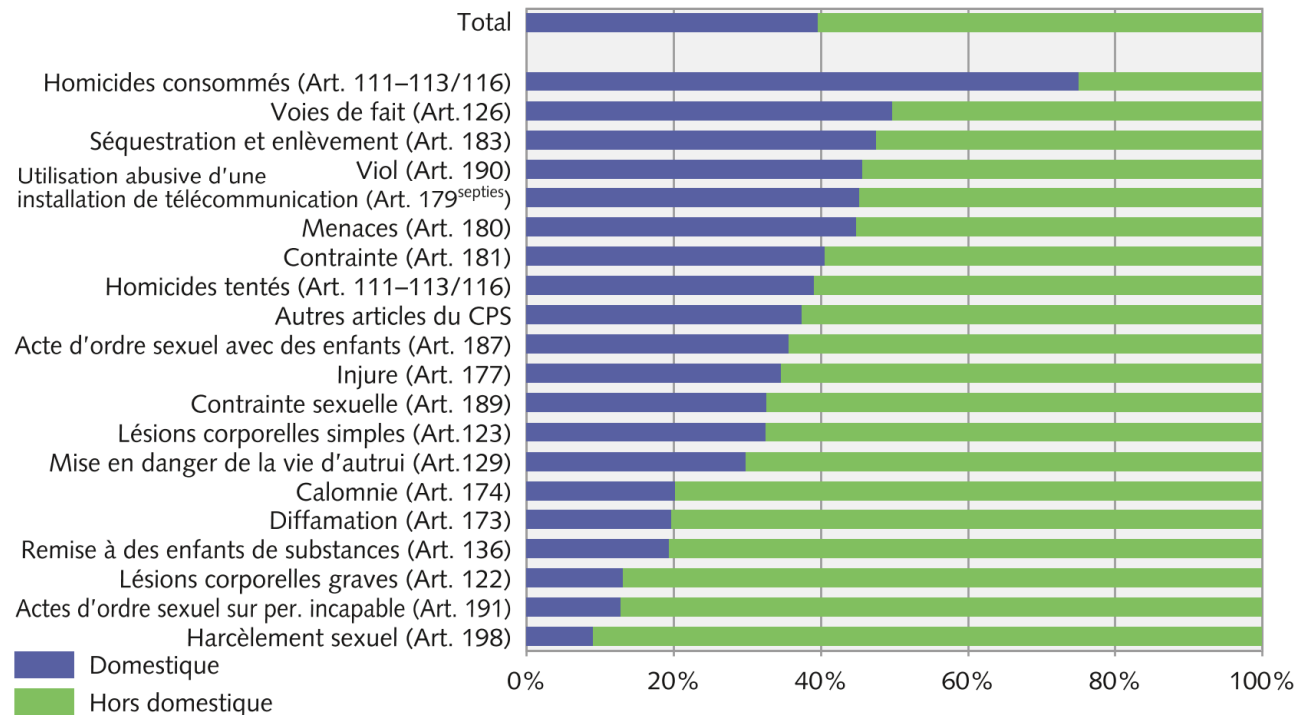
Violence domestique 1/2

- 2015: **Augmentation des cas enregistrés** par la police (OFS et Statistique policière de la criminalité)
- Travaux de ratification de la **Convention d'Istanbul**
- **Congrès national** sur la protection de l'enfant et de l'adulte en cas de violence domestique, 19 novembre 2015
- > Prochain congrès le 20 novembre 2016 sur les auteur-e-s de violence
- > **Forte participation**, plus de 200 personnes



Violence domestique 2/2

Part de la violence domestique dans la violence enregistrée par la police, 2015



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

Version rectifiée: 17.06.2016 – © OFS, Neuchâtel 2016



Autres activités importantes

- 2 novembre 2016: Présentation du 4^{ème} et 5^{ème} rapport périodique au **Comité CEDEF**
- 25 mai 2016: Publication du rapport en réponse au **postulat Naef « Rapport sur le droit à la protection contre la discrimination »** (participation au groupe de travail)
- 11 février 2016: **Colloque national sur les 20 ans** de la LEg
- 15-16 octobre 2015: Conférence du Conseil de l'Europe à Berne *Pour garantir l'égalité d'accès à la justice des femmes*



Publications récentes BFEG

- **4^{ème} et 5^{ème} rapport périodique** de la Suisse au Comité CEDEF du 17 décembre 2014 / **Liste de points et de questions** du 17 juin 2016
- **CEDAW - Kommentar** (2015), Ed. Erika Schläppi, Silvia Ulrich und Judith Wyttenbach
- Analyse de la situation et des besoins des **maisons d'accueil pour femmes** en Suisse (2015)
- Expertise sur l'**arrangement des contacts parents/enfants** en cas de séparation à la suite de violences domestiques (2015)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Eidg. Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann EBG

L'égalité entre femmes et hommes
dans les relations de travail –
Die Gleichstellung von Frau und
Mann in der Arbeitswelt
Ed. Jean-Philippe Dunand / Karine
Lempen / Pascal Mahon (2016)





Publications à venir

- Commentaire CEDEF en français, Université de Genève
- Analyse de la **jurisprudence cantonale** en matière de **LEg** 2004-2015, en approfondissement de l'étude du CSDH
- Actualisation de la **brochure *Divorce, caisse de pension, AVS/AI - Ce qu'il vous faut savoir***, en collaboration avec la CSDE
- Expertise sur le **potentiel discriminatoire** de certains **facteurs explicatifs** utilisés pour mesurer l'égalité salariale
- **Rapport de recherche sur le stalking** avec vue d'ensemble des mesures à succès en Suisse et à l'étranger



Newsletter BFEG

Administration fédérale > DFI > BFEG

Contact | DE | **FR** | IT | EN

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
BFEG**

-- Veuillez sélectionner --

Actualités | **Thèmes** | Documentation | Nos prestations | Le BFEG

- Droit**
- Droit national
- Loi sur l'égalité
- Droit international
- Notre action
- Analyse d'impact sur l'égalité
- Travail
- Violence domestique
- Notre action

Accueil > Thèmes > Droit [Version imprimable](#)

Droit



L'égalité formelle entre femmes et hommes est aujourd'hui presque complètement atteinte en Suisse. En revanche, il y a encore des lacunes au niveau de l'égalité matérielle (ou égalité de fait). Malgré des réglementations égalitaires, le partage traditionnel des rôles et la division du travail entre femmes et hommes restent des sources de discrimination.

Droit national

Le mandat de pouvoir à l'égalité entre femmes et hommes est inscrit dans la Constitution fédérale. Celle-ci mentionne expressément l'égalité de droit et de fait entre femmes et hommes.

[Droit national](#)

Directement à

- [Questions fréquentes \(FAQ\)](#)
- [Jugements rendus \(loi sur l'égalité\)](#)

Newsletter des affaires politiques relatives à l'égalité entre femmes et hommes

- [Newsletter octobre 2016](#)
21.10.2016 | 438 kb | PDF
- [Newsletter juillet 2016](#)
15.07.2016 | 342 kb | PDF
- [Newsletter avril 2016](#)
19.04.2016 | 343 kb | PDF
- [Newsletter janvier 2016](#)
19.01.2016 | 214 kb | PDF
- [Abonnement à la newsletter](#)



Merci pour votre attention !

